

N°20-11-139

L'an deux mil vingt, le jeudi 05 novembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 23 octobre 2020.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; COFFIN H. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; WESTENHOEFFER V.. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; JP PRUVOST ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; COLIN O. ; CRETON S. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; CROQUELOIS J.M. ; DUSART J.P. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. (reçoit pouvoir de M. LEROY) ; WILQUIN G. ; CORDIER A. (reçoit pouvoir de F. FAUVIAUX) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LAURENT S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Madame LEROY M. ; (donne pouvoir à V. MONBAILLY)

Messieurs LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; OBERT O. ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; COYOT J.C. ; LEFEBVRE S. ;

Absents :

Madame POULAIN P. ;

Messieurs GARDIN J. ; BRUSSELLE D. ; BACQUET J. ;

Monsieur Mathieu PRUVOST est élu secrétaire.

OBJET : MOBILITES – ACQUISITION DE VELOS – ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LES AGENTS DE LA CCPL

Rapporteur : C.LEROY

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la CCPL, approuvé le 09 mars 2020, comprend une stratégie complète en faveur d'une mobilité plus sobre, solidaire et efficace et un axe dédié à l'exemplarité des collectivités.

Dans ce cadre, et à l'image de l'aide à l'achat déployée pour les habitants du territoire par délibération n° 20-06-062 du 17 juin 2020, la CCPL propose l'instauration d'une aide à l'achat de vélos pour ses agents afin de les encourager à la pratique de ce mode de déplacement.

Il est proposé d'instaurer deux types de subventions (vélo à assistance électrique ou non) ouvertes à l'ensemble des agents de la CCPL et ceci sans condition de revenu.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- Mettre en place une aide à l'achat de vélos pour les agents de la CCPL, ces dépenses étant rattachées à la ligne budgétaire validée dans le cadre de l'aide du même type accordée aux habitants (délibération n° 20-06-062 du 17 juin 2020)
- D'en fixer les modalités de la façon suivante :
 - Aide à hauteur de 20% du prix du vélo HT avec un plafond à 250€ sans condition de revenu pour l'achat d'un vélo à assistance électrique
 - Aide à hauteur de 20% du prix du vélo HT avec un plafond à 100€ sans condition de revenu pour l'achat d'un vélo sans assistance électrique
 - Les aides accordées concernent tous les vélos neufs ou d'occasion avec ou sans assistance électrique, y compris les vélos spéciaux tels que les tricycles ou vélos cargo, à condition de pouvoir fournir une facture,
 - L'aide devra être demandée avant l'achat du vélo ou au maximum dans les deux mois suivant son achat (un justificatif d'achat sera alors fourni). Une demande pourra également être faite avant l'achat du cycle. Toutefois, le versement sera effectif une fois le justificatif d'achat fourni.
 - L'aide sera limitée à une par agent,
 - Les demandes seront reçues jusqu'au 31 décembre 2021
 - L'aide sera versée exclusivement aux agents de la Communauté de communes du Pays de Lumbres et non à un membre de leur ménage
 - Les agents devront s'engager à utiliser le vélo pour leurs déplacements domicile-travail et pour leurs déplacements quotidiens.

AUTORISE le Président à attribuer individuellement les aides.

2



Pour extrait conforme.
Le Président,